

Date de dépôt : 3 septembre 2014

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Jean Romain : Pourquoi les élèves des écoles obligatoires genevoises n'étudient-ils pas jusqu'à la fin de l'année scolaire ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 27 juin 2014, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

La problématique n'est pas nouvelle. Dans les écoles obligatoires du canton, les classes terminent les années scolaires en roue libre.

Au Primaire, nous avons introduit le mercredi matin d'école parce que le temps scolaire semblait trop court pour honorer les objectifs principaux du PER. Or les parents déplorent que le temps scolaire ne soit pas utilisé en classe avec le maximum de rentabilité, particulièrement en fin d'année.

Au Cycle d'orientation, ils ne trouvent pas normal que des semaines entières soient sacrifiées pour libérer les élèves. Par exemple, lors des EVACOM, on libère les élèves durant cette semaine d'évaluation commune (qu'il aurait fallu placer d'ailleurs durant l'avant-dernière semaine de cours de juin).

Les parents et les députés ne trouvent pas normal que ces EVACOM se déroulent au début du mois de mai soit presque 6 semaines avant la fin de l'année scolaire. Ils ne trouvent pas normal que depuis plusieurs années, durant les 3 dernières semaines de l'année scolaire les élèves ne reçoivent quasiment plus de cours et regardent des films durant les périodes ordinairement consacrées aux disciplines.

Les résultats de Genève aux tests internationaux devraient plutôt nous inciter à retrousser les manches et non à habituer nos élèves à cette vacuité.

Ma question est donc la suivante :

Le département va-t-il mettre enfin le holà à ces pratiques qui ne servent ni les élèves, ni leurs parents, ni les contribuables, ni le rayonnement de Genève ?

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance pour la réponse qu'il apportera à la présente interpellation.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La fin de l'année scolaire recouvre généralement les deux dernières semaines d'école du mois de juin. La question des activités d'enseignement menées en classe une fois clos les travaux soumis à évaluation est une préoccupation récurrente. Au primaire comme au cycle d'orientation, la fin de l'année scolaire est en effet régie par les opérations liées au bilan certificatif et donc de promotion à l'année de scolarité suivante, qui impliquent de disposer des résultats et moyennes et de réunir des conseils d'enseignants pour examiner les situations scolaires des élèves.

Au primaire, les dates des épreuves cantonales ont été reculées autant que le permettaient la phase de corrections et leur intégration dans les moyennes trimestrielles et, pour les 8P, les démarches pour assurer le passage au cycle d'orientation. Ainsi, en juin 2014, la passation des épreuves cantonales des 4P, 6P et 8P s'est effectuée du 26 mai au 10 juin, pour une reddition des bulletins scolaires le 12 juin en 8P et le 19 juin pour les 4P et 6P. Ensuite, les derniers enseignements de l'année scolaire en lien direct avec les contenus du plan d'études romand (PER) se poursuivent normalement, mais les enseignants adaptent bien entendu leurs cours en fonction du contexte d'une fin d'année : tous les élèves se rendent par conséquent à l'école jusqu'au dernier vendredi fixé par le Conseil d'Etat.

Au cycle d'orientation (CO), la fin de l'année scolaire est marquée par plusieurs opérations qui exigent l'implication des directions et des enseignants et qui sont liées en particulier à l'accueil des futurs élèves de 8P et à la transition vers l'enseignement secondaire II pour les élèves de 11CO. Outre la validation des résultats et des moyennes pour l'ensembles des disciplines, les délibérations et préavis des conseils d'orientation (conseils de classe ou d'école et conférences de fin d'année) pour tenir compte également d'autres critères que des moyennes obtenues, et les contacts avec les parents d'élèves, le calendrier est déterminé par deux impératifs majeurs au niveau organisationnel, à savoir la séance d'admission des élèves de 8P dans les trois

regroupements CO, et les séances d'inscription des élèves qui quittent le CO aux diverses écoles et filières du secondaire II.

Afin d'assurer le bon déroulement de l'ensemble de ces opérations en fin d'année, les établissements du CO adaptent le temps de présence des élèves pour que, notamment, les conseils de classe, d'école et les conférences de fin d'année puissent se dérouler en parallèle. Des libérations ponctuelles et limitées le plus possible d'élèves sont par conséquent décidées, lorsqu'il n'est pas possible de mener en même temps les activités scolaires nécessitant la présence des enseignants et la tenue des conseils. De telles contraintes qui caractérisent la fin de l'année scolaire existent bien entendu aussi dans les filières de formation du degré secondaire II.

Le Conseil d'Etat souligne cependant que les prestations d'enseignement durant les 38,5 semaines d'école prescrites, donc y compris en fin d'année scolaire, doivent pouvoir être assurées dans toute la mesure du possible jusqu'au dernier jour. C'est pourquoi il a décidé de reprendre l'examen de la situation afin de mettre en place une organisation de la fin de l'année scolaire dans les différents degrés d'enseignement qui permette une utilisation optimale du temps scolaire pour l'enseignement.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP